

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIOLAY  
Séance du 24 juin 2024**

**Réf. 2024.05.04**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire dans les délais légaux, le 18 juin 2024, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 11
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 14

**Présents :**

**CHAVEROT Véronique  
PALAIS Jean-Claude  
ESCOFET Danièle  
POIRON Jean-Pierre  
COLLON Colette  
PERRIER Guy**

**CHAVEROT Gilbert  
LANGE Audrey  
GIROUD Marc  
LAURENT Michel  
MESSAOUDI-PERRET Merryl**

**Excusés :**

**SERRAILLE Joëlle pouvoir à COLLON Colette  
BISSAY David pouvoir à GIROUD Marc  
DENIS Chantal pouvoir à LANGE Audrey  
MUSELLE Robert pouvoir à LAURENT Michel**

**Secrétaire de séance : COLLON Colette**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20240624-20240504B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2024  
Publication : 08/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**OBJET : REALISATION D'UN PRET RELAIS DE 200 000 € DANS L'ATTENTE DE  
LA PASSATION DE L'ACTE DE VENTE DE DEUX TERRAINS**

Madame le Maire explique à l'assemblée que la procédure de vente des terrains situés lieudit « Les 4 Croix » est en cours.

Il s'agit des parcelles ZC 78 et B 1066 d'une contenance totale de 3797 m<sup>2</sup> qui seront vendues 20 €/HT le m<sup>2</sup>, soit 75 940 €, à C'PERMIS pour l'installation d'un circuit moto-école d'une part,

Et d'autre part, des parcelles ZC 80 et 81 puis B 1067 et 1068 d'une contenance totale de 12 094 m<sup>2</sup> qui seront vendues 10 € HT le m<sup>2</sup>, soit 120 940 €, à ORION Energie Solaire, pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

L'ensemble de la recette attendue s'élève à la somme de 196 880 €.

Il a été demandé aux établissements financiers des propositions pour un prêt relais de 200 000 €. C'est la Caisse d'Epargne qui a présenté la meilleure offre :

	CAISSE D'EPARGNE LDA
Montant	200 000 €
Durée	24 mois
Taux d'intérêt fixe	4.36 %
Paiement des échéances	Trimestrielle
Modalité de remboursement du K	Remboursement sans pénalité ni indemnité
Commission d'engagement	0.10 % du montant du financement

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de contracter un prêt relais de 200 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche aux conditions citées ci-dessus ;

**AUTORISE** Madame le Maire ou son 1<sup>er</sup> adjoint à signer l'ensemble des pièces relatives au contrat de prêt-relais à intervenir avec la Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche et est habilité (e) à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tout pouvoir à cet effet.

Fait en Mairie, le 27 juin 2024,

La secrétaire de séance,  
Colette COLLON,



Le Maire,  
Véronique CHAVEROT.



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le .....05.10.2024.....

Madame le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).